

Zeitschrift: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 957

Artikel: Financement de l'AVS : le puits qui fond
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'attrait du privé

(j1) Actuellement le Département vaudois de l'instruction publique et des cultes est en train de se lancer dans une opération très délicate. Il progresse en effet dans le remodelage du secondaire supérieur (gymnases et école de commerce). Or, après une première phase (où il s'agissait de définir les grandes lignes de cette nouvelle école), durant laquelle les maîtres ont été régulièrement associés au travail préparatoire, arrive le moment crucial des décisions et des arbitrages entre les diverses disciplines réclamant toutes une dotation horaire au moins égale à la situation actuelle.

C'est l'occasion de rappeler aux autorités scolaires comme aux enseignants qu'on peut se poser la question de l'attractivité du gymnase aux yeux de la population vaudoise. Pour obtenir une maturité fédérale, on connaît deux voies possibles: ou l'on suit les cours d'un établissement cantonal reconnu et le titre obtenu donne droit à la maturité fédérale, ou l'on s'inscrit aux examens organisés deux fois par an dans l'un des cantons universitaires par la Commission fédérale de maturité — c'est cette voie que suivent notamment les élèves des écoles privées. Or si la progression indiquée par le tableau ci-dessous se maintient, c'est bientôt le tiers des maturités suisses obtenues de cette façon qui seront distribuées à des candidats dont les parents sont domiciliés dans le canton

Diplômes obtenus à la suite d'examens organisés par la Commission fédérale de maturité

Année	total CH	dont parents habitent Vaud	Rang du canton de Vaud
1979	739	122	3
1981	726	179	1
1982	726	184	1
1983	733	149	1
1984	847	205	1
1985	884	180	1
1986	888	195	1
1987	887	195	1
1988	965	262	1

de Vaud. Depuis plusieurs années, Vaud est en tête des cantons pour le chiffre des maturités obtenues hors de la filière cantonale officielle. Parmi toutes les causes de cette hypertrophie de la part vaudoise aux examens de la «matu» se trouve certainement le fait que pour les jeunes, le gymnase apparaît — à tort ou à raison — rigide, sélectif, peu gratifiant.

La nouvelle école secondaire supérieure se doit de donner une tout autre image d'elle-même, d'être, comme diraient d'aucuns, compétitive face aux écoles privées. Qu'on se le rappelle parmi les maîtres et dans les bureaux en ces temps de gestation! ■

FINANCEMENT DE L'AVS

Le puits qui fond

(jd) Le deuxième pilier, on le sait, est loin de donner satisfaction. Déjà il est question de réviser la législation. En trois mois, les sociétés d'employés ont récolté plus de 100'000 signatures à l'appui de leur initiative pour le libre passage. Le syndicat des services publics lui aussi prépare une initiative populaire qui vise à développer l'AVS au détriment de la prévoyance professionnelle; une solution qui engendrerait des coûts supplémentaires de 1,2 à 3,3 milliards. La protection de l'environnement pourrait venir utilement au secours de la politique sociale: c'est du moins l'idée d'un groupe de travail du parti socialiste qui, en collaboration avec le SSP, prépare une initiative pour à la fois financer le

passage à un système de retraites populaires et contribuer à améliorer la qualité de l'environnement; il suffit de taxer les produits nocifs et d'affecter les sommes ainsi perçues à la couverture du déficit prévu de la nouvelle AVS. Ainsi ni les assurés ni l'Etat n'auront à augmenter leur contribution actuelle.

L'idée de coupler politique sociale et protection de l'environnement est séduisante; les pollueurs, selon le principe de causalité, financent l'amélioration des assurances sociales. Pourtant le système proposé souffre

d'une grave faiblesse logique: la taxation des produits dangereux pour l'environnement vise à rendre ces produits moins compétitifs et à susciter des innovations techniques plus écologiques. On cherche donc à terme à faire disparaître ces produits du marché. La réalisation de l'objectif doit conduire à la diminution, voire à la disparition du produit de la taxe. Peut-on dès lors financer les retraites populaires par des ressources fiscales dont on espère le tarissement? ■

FABRIQUE DE DP

Grille d'été

Traditionnellement, DP espace quelque peu ses parutions pendant l'été. Voici le plan de parution pour les mois de juillet et août:

N°	date de parution
958	13 juillet
959	3 août
960	24 août
961	31 août

Il n'y aura donc pas de parution la semaine prochaine.

DP Domaine DP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Jacques Longchamp (jl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Cornuz,

Benjamin Dolinger

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Jean-Luc Seylaz, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA